



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 février 2023

N° 230209009

RELATIONS INTERNATIONALES - Attribution d'une aide humanitaire d'urgence de 1 500€ au Secours populaire pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre survenu en Syrie et en Turquie

L'an deux mil vingt trois, le neuf février à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 1 février 2023 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme VILATA - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. CRESPIAN - M. GUITOUNI - Mme ALITA - M. MASO - Mme MAZIÈRES - Mme VÉRIN - M. PELLETIER - Mme LABADO - Mme POP - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI - Mme GROUX - M. LEFEUVRE - M. SEHIL .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 26

Représentés : 6

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 1

ABSENTS REPRESENTES Mme HERRATI par M. MOKHBI - M. NKAMA par M. BOMBLED - M. BENAOUADI par M. AGGOUNE - M. GIRY par M. CRESPIAN - M. EL ARCHE par Mme VÉRIN - Mme SCHAFFER par Mme MAZIÈRES.

ABSENTS NON EXCUSES Mme MELIANE.
SECRETAIRE Françoise CARTEAU

La séance est ouverte à 20h00.

.../...

RELATIONS INTERNATIONALES - Attribution d'une aide humanitaire d'urgence de 1 500€ au Secours populaire pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre survenu en Syrie et en Turquie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. David ALLAIS Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDERANT la situation dramatique en Turquie et en Syrie, récemment frappées par des séismes d'une violence sans précédent,

CONSIDERANT l'appel aux dons lancé par le Secours Populaire pour venir en aide aux familles de victimes et aux rescapés de ces deux pays,

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} – **APPROUVE** l'attribution d'une aide humanitaire de 1 500 euros à l'association Secours populaire afin de soutenir les victimes des tremblements de terre en Turquie et en Syrie.

ARTICLE 2 – **DIT** que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au Chapitre 65 du Budget Communal.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 10 février 2023
Reçu en préfecture le 10 février 2023
Identifiant de l'acte : 094-219400371-
20230209-8955-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,
Et ont, au registre, signé les membres présents.

LA MAIRE,
Patricia TORDJMAN

